

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi deux (2) octobre deux mille dix-sept, à la mairie, à 20 heures et à laquelle sont présents monsieur Éric Bussière, maire suppléant, monsieur Yves-André Beaulé, conseillers, ainsi que mesdames Mireille Morency et Lison Berthiaume, conseillères.

M. Éric Bussière, maire suppléant, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2017-105

Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 2 octobre 2017

Il est proposé par Lison Berthiaume et appuyé par Yves-André Beaulé d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 2 octobre 2017 :

Ordre du jour de la session régulière
du conseil, lundi le 2 octobre 2017
à la Mairie, à 20 heures

1. Mot de monsieur le maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Correspondance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017
5. Suivi de procès-verbal
6. Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments du mois de septembre 2017
7. Avis de motion – Limite de vitesse Laflamme-Gagnon
8. Projet de règlement - Limite de vitesse Laflamme-Gagnon
9. Maison des jeunes
10. Fête d'Halloween
11. Protocole d'entente avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
12. Comptes à payer
13. Divers
 - a)
 - b)
14. Période de questions
15. Levée de la session

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2017-106

Adoption du procès-verbal de la session du 5 septembre 2017

Il est proposé par Yves-André Beulé et appuyé par Mireille Morency d'adopter le procès-verbal de la session du 5 septembre 2017.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mireille Morency donne avis de motion qu'il présentera lors d'une prochaine session, un règlement limitant la vitesse à 30 km/h dans les rues Laflamme-Gagnon.

2017-107

Projet de règlement # 408 fixant la limite de vitesse sur les rues Laflamme-Gagnon

Attendu que plusieurs résidents des rues Laflamme-Gagnon déplorent l'excès de vitesse des automobilistes;

Attendu que cela est dangereux pour les résidents et en particulier pour les enfants;

Attendu que le Conseil désire éviter de malheureux incidents;

Attendu qu'en fixant la limite de vitesse à 30 kilomètres heure et en y installant un panneau de signalisation à l'entrée de chaque rue;

En conséquence, il est proposé par Lison Berthiaume et appuyé par Mireille Morency que sur les rues Laflamme-Gagnon:

- a) La limite de vitesse maximum permise soit fixée à 30 kilomètres heure;
- b) Que deux panneaux de signalisation soient installés à l'entrée de la rue.

ADOPTÉE

2017-108

Maison des jeunes

Il est proposé par Lison Berthiaume et appuyé par Mireille Morency de verser un montant de 300 \$ pour la maison des jeunes.

ADOPTÉE

2017-109

Fête de l'Halloween

Il est proposé par Yves-André Beulé et appuyé par Lison Berthiaume de verser un montant de 300 \$ pour la parade de l'Halloween.

ADOPTÉE

2017-110

Protocole d'entente avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Attendu que la municipalité travaille actuellement à l'implantation d'un système d'assainissement des eaux usées sur son territoire ;

Attendu que la participation du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est nécessaire dans ce dossier ;

Attendu qu'un protocole d'entente a été proposé à la municipalité ;

Attendu que ce protocole doit être approuvé par le Conseil et signé par le maire et le directeur général de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Lison Berthiaume et appuyé par Yves-André Beaulé :

- a) D'accepter le présent protocole mais avec des corrections au paragraphe 1.1.3 qui sera rédigé comme suit :

« 1.1.3 Route : désigne la route 368, dans les limites de la Municipalité, à partir du chaînage 10+340, en direction ouest, jusqu'au chaînage 11+675, soit sur une longueur approximative de 1,34 kilomètres, tel qu'il est montré au plan de localisation joint à l'annexe C ».

- b) D'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit protocole.

ADOPTÉE

2017-111

Comptes à payer

Il est proposé par Mireille Morency et appuyé par Yves-André Beaulé de payer les comptes suivants :

Bell Canada	290.01
Bell Mobilité	92.99
Chambre de commerce de l'Ile d'Orléans	170.16
Daniel Laflamme	546.53
Desjardins Sécurité Financière	963.00
Distribution JFC	55.00
Étude Pierre Michaud	168.09
Ferme Bdard & Blouin	44.82
Fonds d'information sur le territoire	4.00
Gardaworld	142.57
Harold Noël	1 036.31
Hydro Québec	1 784.30
Location Salvas	160.96
Marie-Maude Chévrier	793.20
Ministère des finances	77 104.00
MRC Ile d'Orléans (journal Autour de l'Ile)	572.25
MRC Ile d'Orléans (ordures)	7 505.00
MRC Ile d'Orléans (assurance salaire)	764.00
MRC Ile d'Orléans (tenue à jour)	4 204.82
Petite caisse	703.75
Receveur général Canada	1 537.16
Retraite Québec	203.55
Revenu Québec	3 927.36
Salaires - Employés	12683.84
Salaires Élus	3 409.21
Scie à chaîne Lavoie Ltée	166.05

Société canadienne des postes	17.26
Valérie Chevanel	2 804.16
Vision 3 W	<u>11.50</u>
Total	<u>121 865.85</u>

ADOPTÉE

2017-112

Levée de la session

La levée de la session est proposée par madame Mireille Morency à 21 heures 27 minutes.

ADOPTÉE

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Éric Bussière, maire suppléant

